



perçu mensuel de la situation de l'emploi en Haute-Savoie

JANVIER 2016

Taux de chômage
3^{ème} trimestre 2015



10.2 %



9.1 %



7.7 %

« Un début d'année encourageant »

Les évolutions d'un mois sur l'autre : données CVS
(Corrigées des variations saisonnières)

Avertissement : En janvier 2016, le nombre de sorties de catégories A, B et C pour cessation d'inscription pour défaut d'actualisation a enregistré un rebond inhabituellement fort, après la baisse observée en décembre, ce qui affecte à la baisse le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B et C en janvier. Pour l'interprétation des chiffres de cette publication, il convient donc de privilégier les évolutions en tendance plutôt qu'au mois le mois.

Demande d'emploi de catégorie A

(Personne n'ayant exercée aucune activité, même réduite)

- 0,5 % Avec une baisse de (-0,5%) en catégorie A en données corrigées des variations saisonnières, l'évolution de la demande d'emploi en Haute-Savoie se situe entre celle de la région Auvergne-Rhône-Alpes (-0,3%) et celle de France métropolitaine (-0,8%) et parmi les 7 départements de la région à enregistrer une baisse. On dénombre ainsi, en janvier 2016, **38 090** demandeurs d'emploi haut-savoyards, soit **200 demandeurs d'emploi de moins** qu'en décembre.

Cette baisse profite surtout aux jeunes de moins de 25 ans (-1,7%) et aux 25-49 ans (-0,7%) alors que les 50 ans ou plus enregistrent une hausse de 0,6%, en particulier les femmes chez qui la demande d'emploi augmente de (+1.1%), alors qu'elle reste stable chez les hommes (0.0%).

Demande d'emploi de catégories A B C

Cat B : personne ayant exercée une activité réduite de 78 h ou moins dans le mois.

Cat C : personne ayant exercée une activité longue de plus de 78h

-0.6 % La même tendance se retrouve chez les demandeurs d'emplois des catégories A, B et C dont le nombre diminue de (-0.6%). Ils étaient en effet **56 710** fin janvier 2016, soit 370 personnes de moins qu'un mois auparavant. Si, pour cet indicateur, la tendance est également à la baisse au niveau régional (-0.5%) et au niveau national (-0.3%), elle reste plus importante à l'échelon départemental.

CATEGORIE A (données CVS)			
	janv-16	variations	
		mensuelle	annuelle
Haute-Savoie			
Hommes	19 700	-0,9%	3,5%
Femmes	18 390	-0,1%	5,4%
< 25 ans	4 680	-1,7%	-0,2%
25 - 49 ans	24 360	-0,7%	3,5%
50 ans et plus	9 050	0,6%	9,7%
Hommes < 25 ans	2 510	-1,2%	0,8%
25-49 ans	12 540	-1,2%	2,4%
50 ans et plus	4 650	0,0%	8,4%
Femmes < 25 ans	2 170	-2,3%	-1,4%
25 à 49 ans	11 820	-0,2%	4,7%
50 ans et plus	4 400	1,1%	11,1%
Ensemble de la catégorie A	38 090	-0,5%	4,4%

Les tendances sur 12 mois (données CVS)

Demande d'emploi de catégorie A

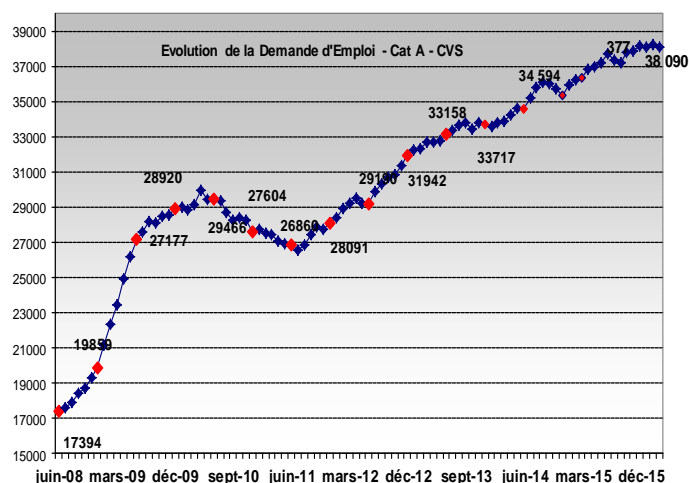
+ 4.4 % Sur un an, le chômage s'accroît de (+4,4%) soit **1610** demandeurs d'emploi supplémentaires en Haute-Savoie, ce qui positionne notre département bien au-delà des évolutions régionale (+3.7%) et nationale (+1.8%).

Selon le genre et l'âge, les publics sont différemment affectés. Les **jeunes**, avec (-0.2%), sont les seuls à connaître une baisse du chômage, en particulier les femmes (-1.4%). On note en revanche la tendance inverse chez les **séniors**, qui connaissent une forte augmentation de (+9.7%), bien plus marquée encore chez les **femmes** (+11.1%).

Demande d'emploi de catégories A B C

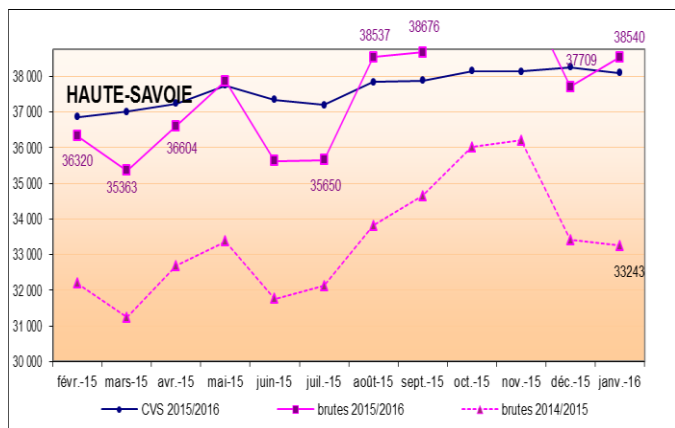
+ 6.2 % Avec **3 330** demandeurs d'emplois de plus en une année, cette augmentation est supérieure à l'évolution annuelle constatée en Auvergne-Rhône-Alpes (+5.3%) ainsi qu'en France métropolitaine (+4.2%).

Les demandeurs d'emploi de longue durée (depuis plus d'un an) représentent 36.4% des demandeurs d'emploi haut-savoyards des catégories A, B et C, soit 2.5 points de plus qu'il y a un an. Cette proportion reste toutefois nettement inférieure à la moyenne régionale de 42.8%.



Evolution annuelle en données brutes

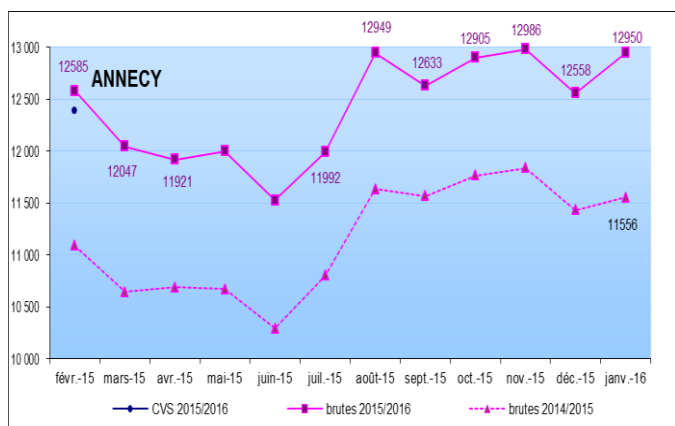
Haute Savoie



Données brutes	janv-15	janv-16	variation sur un an
HAUTE SAVOIE			
Hommes	19 996	20 717	3,6%
Femmes	16 909	17 823	5,4%
Moins de 25 ans	4 889	4 910	0,4%
entre 25 et 49 ans	23 786	24 607	3,5%
50 ans et plus	8 230	9 023	9,6%
Chômeurs de longue durée (CLD)	11 088	12 532	13,0%
Chômeurs de très longue durée (CTLD)	4 827	5 439	12,7%
Ensemble de la catégorie A	36 905	38 540	4,4%

Evolution annuelle par bassin en données brutes

Le Bassin Annecien

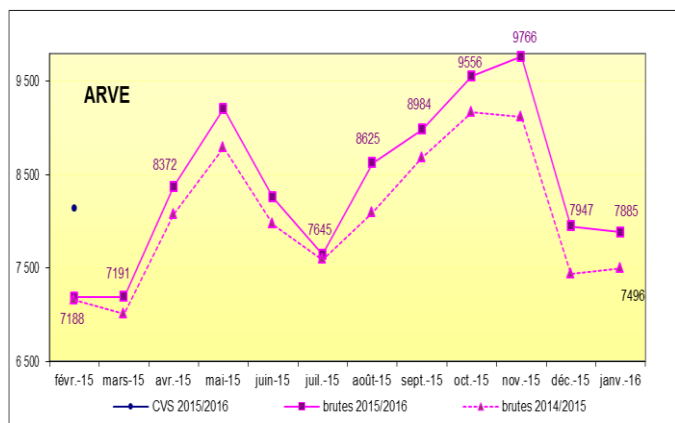


Données brutes	janv-15	janv-16	variation sur un an
ANNECY			
Hommes	6 830	6 884	0,8%
Femmes	5 822	6 066	4,2%
Moins de 25 ans	1 874	1 804	-3,7%
entre 25 et 49 ans	8 022	8 182	2,0%
50 ans et plus	2 756	2 964	7,5%
Chômeurs de longue durée (CLD)	3 604	3 964	10,0%
Chômeurs de très longue durée (CTLD)	1 533	1 699	10,8%
Ensemble de la catégorie A	12 652	12 950	2,4%

+ 2.4 %, soit 298 demandeurs d'emploi supplémentaires par rapport à janvier 2015. Cette augmentation globale ne reflète cependant pas la situation de toutes les catégories. Alors que les jeunes connaissent une baisse notable (-3.7%), les plus âgés subissent une augmentation importante (+7.5%). De même, les femmes sont bien plus concernées par la hausse que les hommes (+4.2% contre +0.8%). Ce mois-ci, le bassin annécien réalise la meilleure performance du département, avec une hausse relativement contenue, se situant à 2 points du résultat départemental.

Le **taux de chômage** au 3^{ème} trimestre 2015 est de **6,7%**, en augmentation de 0.1 point pour la première fois depuis plus d'un an. Il reste toutefois inférieur à la moyenne départementale, elle-même en légère augmentation de 0.2 point à 7.7%.

L'Arve

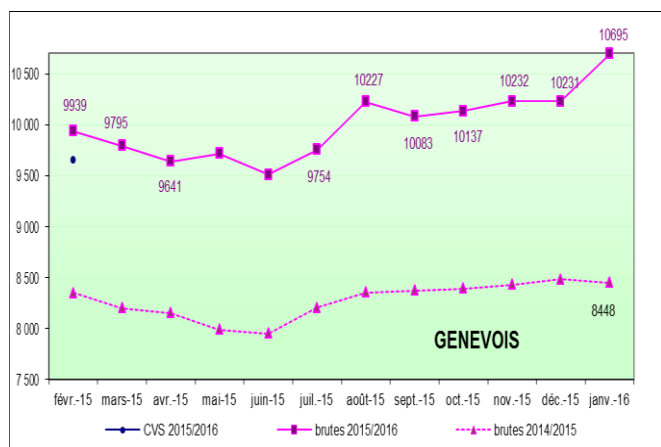


Données brutes	janv-15	janv-16	variation sur un an
ARVE			
Hommes	4 104	4 268	4,0%
Femmes	3 501	3 617	3,3%
Moins de 25 ans	1 056	1 060	0,4%
entre 25 et 49 ans	4 677	4 829	3,2%
50 ans et plus	1 872	1 996	6,6%
Chômeurs de longue durée (CLD)	2 502	2 675	6,9%
Chômeurs de très longue durée (CTLD)	1 276	1 316	3,1%
Ensemble de la catégorie A	7 605	7 885	3,7%

+ 3.7 % Rompant avec ses habitudes, le territoire de l'Arve n'affiche pas en janvier 2016 la meilleure maîtrise de sa demande d'emploi. Avec (+3.7%) soit 280 demandeurs d'emploi supplémentaires en catégorie A, il reste cependant en deçà de la moyenne départementale de (+4.4%). On peut toutefois souligner que la hausse des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus y est la plus faible de la Haute-Savoie avec (+6.6%).

La **zone Mont Blanc** dont **taux de chômage** du 3^{ème} trimestre 2015 se situe à **6.2%** est le seul territoire du département à connaître une baisse. En revanche, le taux de chômage du bas de **vallée de l'Arve** continue d'augmenter de 0.3 points ce trimestre pour atteindre **9.7%**. C'est le seul des 4 bassins d'emploi à afficher un taux de chômage plus élevé que la moyenne régionale de 9.1%.

Le Genevois

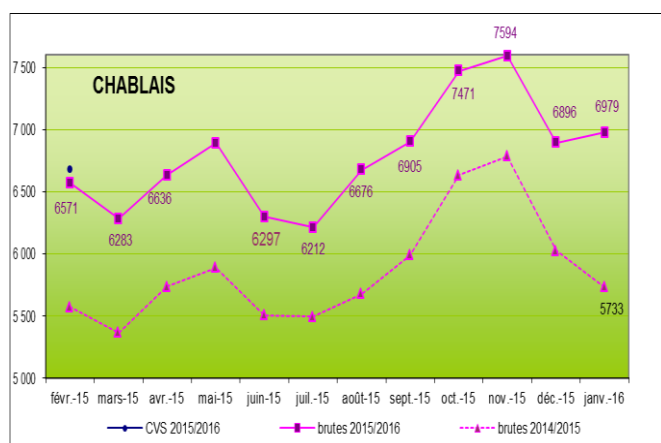


Données brutes	janv-15	janv-16	variation sur un an
GENEVOIS			
Hommes	5 465	5 796	6,1%
Femmes	4 530	4 899	8,1%
Moins de 25 ans	1 100	1 184	7,6%
entre 25 et 49 ans	6 787	7 197	6,0%
50 ans et plus	2 108	2 314	9,8%
Chômeurs de longue durée (CLD)	3 079	3 575	16,1%
Chômeurs de très longue durée (CTLD)	1 267	1 468	15,9%
Ensemble de la catégorie A	9 995	10 695	7,0%

+ 7 % Comme le mois dernier, la variation annuelle de la demande d'emploi dans le Genevois est de (+7%), ce qui représente la plus forte hausse des 4 territoires de Haute-Savoie. Les 700 demandeurs d'emploi supplémentaires se retrouvent au sein de toutes les tranches d'âge : même les plus jeunes, relativement épargnés par la hausse de la demande d'emploi dans le reste du département, sont ici fortement impactés (+7.6%).

Le Genevois affiche pour ce 3^{ème} trimestre 2015, **un taux de chômage en hausse**, s'élevant à **7,9%**. A l'instar de la moyenne départementale, ce chiffre a augmenté de 0.2 points depuis le trimestre précédent.

Le Chablais



Données brutes	janv-15	janv-16	variation sur un an
CHABLAIS			
Hommes	3 579	3 749	4,7%
Femmes	3 043	3 230	6,1%
Moins de 25 ans	850	856	0,7%
entre 25 et 49 ans	4 283	4 379	2,2%
50 ans et plus	1 489	1 744	17,1%
Chômeurs de longue durée (CLD)	1 896	2 313	22,0%
Chômeurs de très longue durée (CTLD)	749	953	27,2%
Ensemble de la catégorie A	6 622	6 979	5,4%

+ 5.4 % Alors que la hausse de la demande d'emploi est plutôt maîtrisée chez les moins de 25 ans (+0.7%), soit seulement 6 jeunes supplémentaires, et chez les 25-49 ans (+2.2%), c'est à nouveau la hausse du nombre de séniors qui caractérise le territoire du Chablais. En effet, parmi les 357 demandeurs d'emploi supplémentaires depuis janvier 2015, 255 sont âgés d'au moins 50 ans. Ils représentent ainsi 71% des nouveaux demandeurs d'emploi, alors que la part des séniors dans la demande d'emploi du Chablais ne s'élève qu'à 25%.

Le taux de chômage du Chablais s'inscrit lui aussi à la hausse, passant de 8.3% au 2^{ème} trimestre à **8.5%** au 3^{ème} trimestre, un taux supérieur à la moyenne du département.

CONCLUSION

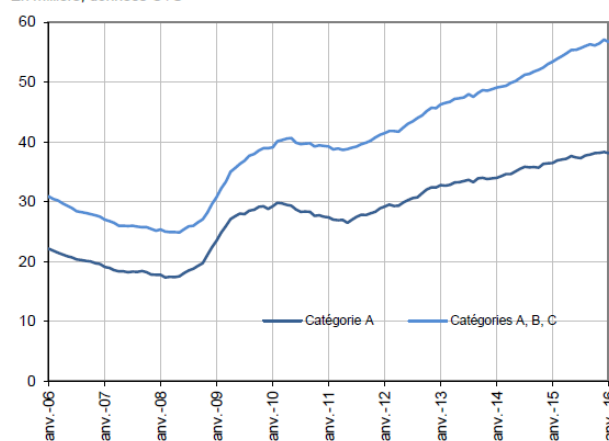
L'année 2016 s'amorce sur une note positive avec une légère baisse de l'emploi et les indicateurs économiques envoient des signaux plutôt rassurants pour le premier trimestre 2016.

Le plan d'urgence mis en œuvre par le gouvernement et notamment ses deux mesures phares que sont les dispositifs « embauche PME » et le plan « 500 000 formations » a deux objectifs : lutter contre le chômage et soutenir la compétitivité des entreprises.

Parmi ces dernières ce sont les plus petites qui constituent l'essentiel du tissu économique local, c'est pourquoi l'Etat maintient également ses efforts en direction des demandeurs d'emploi créateurs d'activité, en leur permettant de bénéficier d'exonération de charges, le cas échéant du maintien de leur minima sociaux, tout en bénéficiant de l'aide à l'embauche PME s'ils recrutent avant le 31 décembre 2016 (cf page suivante)

Demandeurs d'emploi en catégories A et A, B, C en Haute-Savoie

En milliers, données CVS



Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi-Directe Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ACCRE, l'aide à la création d'activité et à la reprise d'entreprise

SI VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI, L'ACCRE VOUS FACILITE LA CREATION D'ACTIVITE.

L'aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise (Accre) consiste notamment en une exonération de charges sociales pendant un an et le maintien des minima sociaux.

Pour qui ?

Peuvent en bénéficier, sous certaines conditions, les personnes qui créent ou reprennent une entreprise (industrielle, commerciale, artisanale ou agricole), et qui en exercent le contrôle :

- > les demandeurs d'emploi indemnisés ou susceptibles de l'être ;
- > les demandeurs d'emploi, non indemnisés, inscrits à Pôle emploi durant six mois au cours des 18 derniers mois ;
- > les bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active),
- > les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ;
- > les bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente (ATA) sous certaines conditions ;
- > les jeunes de 18 à 25 ans révolus ;
- > les personnes de moins de 30 ans non indemnisées ou reconnues handicapées ;
- > les créateurs qui installent leur entreprise au sein d'une zone urbaine sensible (ZUS) ;
- > les bénéficiaires du complément de libre choix d'activité ;
- > les salariés d'une entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire qui reprennent tout ou partie de son activité.

Quelle aide ?

L'exonération est d'une durée d'un an, à compter de la création ou la reprise de l'entreprise, ou de la date d'affiliation au régime des non-salariés. Cette durée peut toutefois être portée à 24 mois pour les micro-entreprises, sous certaines conditions.

L'exonération porte sur la partie des revenus n'excédant pas 120 % du SMIC. Les cotisations à la retraite complémentaire, au FNAL (fonds national d'aide au logement), à la formation professionnelle continue, à l'assurance chômage, au versement transport, CSG et CRDS restent dues.

Les créateurs ou repreneurs d'entreprise bénéficiaires de l'ACCRE peuvent être accompagnés dans le cadre du parcours **Nacre (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise)**

Les bénéficiaires de l'ACCRE indemnisés au titre de l'assurance chômage (ARE) peuvent bénéficier d'une aide en capital « **Aide à la reprise et à la création d'entreprise (ARCE)** » correspondant à 50 % du montant de leurs indemnités chômage restant dues à la date de la création ou de la reprise de l'entreprise ou la date d'attribution de l'ACCRE.

Les créateurs/repreneurs d'entreprise allocataires de l'ASS et qui bénéficient du dispositif ACCRE ont droit au maintien pendant 12 mois de leur allocation à taux plein. Ils sont également éligibles à la prime de retour à l'emploi s'ils exercent leur activité pendant quatre mois consécutifs.

A qui s'adresser ?

La demande d'ACCRE doit être déposée au Centre de formalités des entreprises (CFE) compétent, au moment de la déclaration de la création ou de la reprise d'entreprise ou au plus tard le 45^{ème} jour suivant cette déclaration.

Principaux CFE (centres de formalités des entreprises) : chambres de commerce et d'industrie - chambres des métiers et de l'artisanat - greffes des tribunaux de commerce - chambres d'agriculture - centres des impôts - URSSAF - Pôle emploi.

